Mme la Présidente. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Je pense que nous sommes dans un dialogue de sourds. Je ne vais pas dire que nous avons un mur en face de nous, mais un mur entre nous, parce que les projets ne sont pas bien compris. On ne trouve pas le temps nécessaire pour rencontrer les opérateurs, le Bourgmestre concerné, et également amener le débat ici. Nous avons fait des tentatives pour amener le débat, malheureusement, nous sommes tombés dans les procédures qui ont fait que le débat a dû être décalé. Nous avons été confrontés aux procédures et nous avons seulement pu tenir ce débat aujourd'hui, après la décision. Il faut trouver le temps, car c'est un dossier important.

Vous avez parlé de l'administration. Je pense que le fonctionnaire délégué fait partie de l'administration wallonne.

Ici, c'est un travail d'arbitrage et un travail d'équilibre. Il faut trouver le juste milieu. Se saisir du moindre élément pour rejeter un projet, ce n'est pas vraiment un travail d'arbitrage. Vous avez dit que vous assumez votre décision.

Effectivement, mais les conséquences que les recours aboutissent ou que le projet soit supprimé seront finalement assumées par la collectivité. Cela, je tenais vraiment à le rappeler, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Je voudrais remercier les deux ministres pour leurs réponses. Je pense que le nœud du problème se situe dans le schéma de structure commerciale. Notre groupe a toujours été clair. Nous ne sommes pas à cent pour cent pour *Citta Verde* ou à cent pour cent contre les petits commerces. Notre position est bien plus compliquée que cela, mais nous ne pouvons avancer qu'avec un schéma qui est bien détaillé, bien prévu pour l'ensemble de la Région wallonne.

Ce n'est pas nouveau pour notre groupe, comme le Ministre Marcourt l'a signalé. Il a déjà commencé à travailler là-dessus sous l'ancienne législature. Donc, on ne change pas de position.

Pour en revenir sur le dossier de *Citta Verde*, tout d'abord sur la forme, contrairement à ce que Mme Dethier-Neumann a dit tout à l'heure, avertir le Bourgmestre ou les opérateurs avant la presse ne me semble pas une question de DPR ou d'article premier du CWATUPe, mais tout simplement une question de politesse. Humainement et à titre personnel, je trouve cela déplaisant d'apprendre dans la presse et d'avoir l'information officielle 48 heures après. C'est, pour moi, une simple règle de politesse.

En ce qui concerne l'écopôle. Il s'agit d'un excellent dossier. Cela fait trois ans que je suis autour de la table avec IGRETEC. Vous venez d'arriver, Monsieur le Ministre, et vous confirmez que c'est un bon dossier. Merci, mais je vous entends dire à nouveau que Farciennes a eu l'écopôle et qu'elle ne peut avoir *Citta Verde*. C'est Saint-Nicolas? Parce qu'on a eu une Wii, on ne peut pas demander la Sega? C'est un peu court comme raisonnement!

Je continue sur la forme, je trouve désolant que l'on ne puisse pas avoir un débat de fond quand il s'agit d'un dossier qui gène quelque peu. Je ne sais pas, si je dois parler de malhonnêteté intellectuelle ou d'autre chose, parce que je ne pense pas que ce soit la volonté ni du Ministre, ni d'autres Parlementaires. Je dis que je ne pensais pas que c'était la volonté, mais c'est tellement simple de faire des raccourcis. Bien sûr, le CWEDD et le CRAT ont dit non. Ce ne sont jamais que des Commissions d'avis. Toutes les autres administrations de la Région wallonne ont dit oui, y compris les fonctionnaires techniques et délégués. Cela, on n'en parle pas.

Je trouve cela un peu court. J'aurais préféré qu'on en parle avant. Je pense que si on avait eu ce débat avant et que le Ministre avait informé, on aurait pu trouver des solutions ensemble et collégiales et on aurait évité de donner une mauvaise image de la Wallonie à nos investisseurs. J'espère que cette expérience nous permettra de ne plus recommencer les mêmes erreurs. J'espère que tous donneront, collectivement, une meilleure image de la Wallonie et que nous donnerons surtout aussi une meilleure image de nos investisseurs dans un cadre réglementé, bien évidemment.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). – Moi aussi, je voudrais remercier la réponse des Ministres.

Je voudrais simplement appeler le Ministre dans les décisions qu'il prendra à l'avenir à davantage de dialogue, de concertation, de collégialité, ainsi qu'au respect du développement durable, c'est-à-dire l'alliance entre ces trois pôles qui sont l'environnement, l'économie et le social.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Pour répondre à Mme Salvi, et commencer par le développement économique, la suroffre et la surabondance que M. Marcourt lui-même met en évidence en citant la même phrase de la DPR que moi «afin d'éviter une prolifération anarchique des commerces à la suite d'une concurrence entre ou dans les communes».

C'est donc la DPR qui le dit, ce n'est pas le groupe Écolo. L'UCM le dit aussi. La mise en évidence de la saturation dans ce contexte, on peut difficilement la remettre en question.

Je m'étonne par contre que M. le Ministre de l'Économie n'ait pas fait le lien entre l'endettement croissant de la population, des populations les plus fragiles, qui est maintenant avéré et lié à cette prolifération des centres commerciaux.

Enfin quand M. Bayet dit qu'il faut donner «une meilleure image de nos investisseurs», je ne veux pas revenir sur la presse d'hier, mais il va falloir travailler pour avoir une meilleure image de ces investisseurs-là ...

M. Bayet (PS). – J'ai dit que je recommandais la plus grande prudence par rapport à ce qui a été écrit dans le journal. C'est valable pour tout le monde.

Mme Cremasco (Écolo). – Pour ne pas être captifs, la meilleure façon, c'est d'avoir un plan stratégique et d'avoir notamment ce schéma de développement commercial.

Je m'étonne un petit peu de la réponse de M. le Ministre Marcourt par rapport à ce schéma de développement de l'espace commercial puisque même si elle ne lui plait pas trop, la directive service est intégrée dans le droit belge depuis le 28 décembre 2009. Elle dit explicitement que les seules réserves permises pour réguler le commerce sont des motifs d'intérêt général liés à l'aménagement du territoire. À tout le moins, il faudrait associer au développement du schéma le Ministre de l'Aménagement du territoire, cela me semble incontournable. Je pense même que la richesse viendra de cette bonne concertation. Je ne remets pas en cause la dimenssion économique, loin s'en faut.

Enfin, dernière chose, on a assez de difficultés à reconvertir nos friches industrielles à l'heure actuelle que pour réfléchir cette fois-ci pro-activement. Il faut réfléchir globalement, toutes les friches et leur reconversion à plus long terme.

Je reste persuadée que le projet n'a pas un avenir à moyen terme et que ces impacts négatifs devront être assumés par la collectivité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je dois dire que, contrairement à ce qui existe à la Région wallonne, sur la région de Charleroi, nous disposons d'une étude qui ne reprend pas encore tous les éléments évoqués par M. Marcourt, mais nous disposons d'une étude qui permet d'apprécier la situation globale du commerce sur la région de Charleroi et qui met en évidence les liens entre l'activité économique, commerciale et le rôle que le commerce peut jouer sur la structuration du territoire et sur les dynamiques urbaines qui se développent au sein des agglomérations, comme celle de Charleroi ou de Liège. Sur Charleroi, on dispose de chiffres précis, tel commerce à telle zone de chalandise, pour telle moyenne d'achat, pour tel type d'achat.

On dispose ici d'éléments qui permettent d'objectiver des choix. On a une donnée économique qui fixe une estimation du nombre de mètres carrés d'une zone commerciale qu'on peut encore développer. C'est vrai que

c'est un volet purement économique. Une fois que cette question est posée, évidemment, la question en termes de localisation joue fondamentalement sur l'aménagement du territoire et sur les politiques de mobilité. Ce sont vraiment les points cardinaux des décisions de ce schéma. Cela doit absolument être intégré dans un schéma comme celui-là pour qu'on puisse, en termes de gestion des territoires, d'aménagement du territoire, choisir les meilleures localisations pour avoir une gestion urbaine, du territoire et de la mobilité qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable. On devra y travailler aussi et le lien avec la mobilité est important dans une politique qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à long terme au niveau de la Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Je voudrais avant tout vraiment remercier le Ministre pour l'ensemble de ses réponses.

Je pense en effet que vous n'avez pas dû vivre des heures extrêmement faciles depuis la décision que vous avez prise. Là où je ne partage pas tout à fait avec vous la manière dont vous avez abordé le dossier, c'est au niveau de la forme, parce que vous avez bien expliqué tout à l'heure que l'important, c'était le fond, mais je pense que, sincèrement, dans ce dossier, la forme avait également toute son importance. Sans doute, un peu plus de concertation et de dialogue auraient permis des heures moins difficiles et sans doute des débats plus sereins.

Pour conclure, je dirai simplement que j'ai deux remarques et une question.

La première remarque concerne le développement territorial de la région de Charleroi et les fameux 40.000 mètres carrés dont on parle sans cesse. Sur ces 40.000 mètres carrés, il faut quand même être clair. Les 40.000 mètres carrés ne concernent pas l'arrondissement de Charleroi et les 400.000 habitants, mais la Ville de Charleroi et ses 200.000 habitants.

Aujourd'hui, on est occupé à travailler avec le Collège de Charleroi sur un développement du centreville qui concerne le projet «rive gauche» qui s'élève à 27.000 mètres carrés. J'espère dès lors que, dès que ce projet arrivera à la Région wallonne, on aura l'appui de notre Ministre afin de nous aider justement dans le souci de la DPR pour développer ce centre urbain qui en a bien besoin. Je pense sincèrement qu'on est occupé à jouer avec des chiffres qui ne correspondent pas tout à fait à la réalité. Je voudrais quand même être claire sur le développement des 40.000 mètres carrés, puisque à Charleroi, aujourd'hui, le développement en intra est déjà de 27.000 mètres carrés et qu'il y a un projet qu'on a par ailleurs abandonné à l'époque, qui était le projet rive droite et qui, lui, s'élevait plus ou moins à 15.000 mètres carrés.

Je tiens, par ailleurs, à tirer la sonnette d'alarme sur la situation économique dramatique que nous vivons